



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 mai 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-2-79

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE – CENTRE DE DOCUMENTATION (BCD) À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE DUNES

ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL) , DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, LE CORRE Christiane , Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame MAERTEN Marie Bernard a été désignée secrétaire de séance.

2021D1-1-2-79**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE – CENTRE DE DOCUMENTATION (BCD) À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE DUNES
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle porte sur la construction d'un bibliothèque – centre de documentation (BCD) à l'école élémentaire de Dunes.

La remise des offres était fixée au 20 avril 2021 à 12h00.

La Commission des Plis s'est tenue le 6 mai 2021 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

LOT 1 : VRD – FONDATION – GROS OEUVRE**L'entreprise suivante a déposé une offre :**

Entreprise	Code postal - Ville
SLB	31270 – Villeneuve Tolosane

Les critères de jugement sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations : sur la base de la DPGF	60.0 %
2-Valeur technique : sur la base du mémoire technique et des fiches produits	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 70 094,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
1	SLB	

LOT 2 : BÂTIMENTS MODULAIRES

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
ModuleM	31340 – La Magdeleine sur Tarn

Les critères de jugement sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations : sur la base de la DPGF	40.0 %
2-Valeur technique : sur la base du mémoire techniques et des fiches produits	60.0 %
<i>2.1-Service après-vente : modalités et délais d'intervention en phase de garantie de parfait fonctionnement</i>	30.0 %
<i>2.2-Qualité de fabrication, de mise en œuvre et du suivi (SOPAQ ou autre)</i>	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 214 678,60€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
1	ModuleM	

LOT 3 : MOBILIER

En vertu, de l'article R2185-1 du Code de la Commande publique, la consultation peut être déclarée sans suite dès lors qu'elle est infructueuse notamment en cas d'absence de candidature.

En l'espèce, aucune candidature n'a été remise pour celle-ci.

En conséquence, le Président propose d'attribuer :

- **pour le lot 1 – VRD – FONDATION – GROS OEUVRE** : l'entreprise SLB pour les montants figurant dans la décomposition de prix global et forfaitaire ;

- **pour le lot 2 – Bâtiments modulaires** : l'entreprise ModuleM pour les montants figurant dans la décomposition de prix global et forfaitaire ;

- de déclarer infructueux et de relancer **le lot 3 - Mobilier** ;

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer les marchés comme suit :

- **pour le lot 1 – VRD – FONDATION – GROS OEUVRE** : l'entreprise SLB pour les montants figurant dans la décomposition de prix global et forfaitaire ;

- **pour le lot 2 – Bâtiments modulaires** : l'entreprise ModuleM pour les montants figurant dans la décomposition de prix global et forfaitaire ;

- de déclarer infructueux et de relancer **le lot 3 - Mobilier** ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 10 mai 2021

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 11 mai 2021

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

17 MAI 2021

17 MAI 2021

AR PRÉFECTURE

CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE CENTRE DE DOCUMENTATION A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE DUNES AMPT

Numéro de l'acte : 2021D1_1_2_79

Date de la décision : 10/05/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210510-2021D1_1_2_79-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 17/05/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210510-2021D1_1_2_79-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 17/05/2021 17:11:22

Date d'envoi de l'acte : 17/05/2021 17:13:47

Date de réception de l'AR : 17/05/2021 17:16:32